

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 avril 2017

Procès verbal administratif

L'année deux mille dix-sept, le lundi trois avril, le Conseil Municipal de la commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de Mme France CHLON-DAVID, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : Fabrice BECU, , France CHLON-DAVID, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Inès DERAÈVE, Jean-Pierre DEVIGNE, Nicolas DILLIES, Nathalie GANCE, Pierrot LAMINETTE, Jeanine MARMIGNON, Elisabeth MOILET, Dominique TERRIER.

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2016 par Nicolas DILLIES, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES : COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 - ADOPTION

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier est rigoureusement identique au Compte Administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion Principal 2016.

Adoption à l'unanimité du Compte de Gestion 2016.

2. FINANCES : ELECTION D'UN PRÉSIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14, Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, désigne M. Dominique TERRIER, Président de séance, en remplacement de Madame le Maire, pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2016 de la commune.

3. FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL EXERCICE 2016 - ADOPTION

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les résultats de l'exercice 2016.

Le Compte Administratif retrace toutes les dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.

Ce document budgétaire doit être rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le Trésorier en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Dominique TERRIER, 1^{ère} Adjoint, préside le point du compte administratif.

Dominique TERRIER donne lecture du compte administratif principal relatif à l'exercice 2016, étudié en commission finances et remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Le résultat global du Compte Administratif laisse apparaître un excédent global de **19 060,86 €**.

Balance Générale

	Résultat clôture 2015	Part affectée Investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat clôturé 2016
Investissement	- 23 491,46 €	- €	- 18 551,66 €	- 42 043,12 €
Fonctionnement	68 383,03 €	23 491,46 €	16 212,41 €	61 103,98 €
TOTAL	44 891,57 €	23 491,46 €	- 2 339,25 €	19 060,86 €

INFORMATIONS GENERALES

VU D'ENSEMBLE

Section de Fonctionnement

Prévisions budgétaires totales en recettes :	216 659,00 €
Recettes encaissées au cours de l'exercice 2016 :	163 814,10 €
Prévisions budgétaires totales en dépenses :	216 659,00 €
Dépenses effectuées au cours de l'exercice 2016 :	201 733,69 €
Résultat exercice 2016 :	16 212,41 €

Section d'Investissement

Prévisions budgétaires totales en recettes :	90 624,00 €
Recettes encaissées au cours de l'exercice 2016 :	27 400,62 €
Prévisions budgétaires totales en dépenses :	90 624,00 €
Dépenses effectuées au cours de l'exercice 2016 :	45 952,28 €
Résultat exercice 2016 :	- 18 551,66 €

Résultat global exercice 2016 : - 2 339,25 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECAPITULATIF DEPENSES

	Prévu	Réalisé
011 – Charges à caractère général : <i>(Administrations, fournitures, prestations de service, entretien bâtiments, terrains, voirie, documentation, communication, combustible, énergie)</i>	44 978,00 €	32 669,81 €
012 – Charges de personnel : <i>(payes, charges sociales, médecine du travail, formation)</i>	58 846,00 €	58 717,92 €
65 – Autres charges de gestion courante : <i>(Indemnités élus, cotisation retraite, contingent aide sociale, subvention aux associations)</i>	27 600,00 €	25 227,02 €
66 – Charges financières : <i>(Intérêts et ICNE)</i>	2 000,00 €	1 883,94 €
73923 - FNGIR :	29 103,00 €	29 103,00 €
023 – Virement section d'investissement :	54 132,00 €	54 132,00 €
Total :	216 659,00 €	201 733,69 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

DETAIL DES CHAPITRES ESSENTIELS

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	32 669,81 €
dont :	
60611 Eau et Assainissement :	455,66 €
60612 Energie/Electricité :	5 514,34 €
60622 Carburants :	80,51 €
60628 Autres fournitures non stockées :	149,16 €
60631 Fourniture d'entretien :	1 276,06 €
60632 Fournitures petits équipements :	855,94 €
60636 Vêtements de travail :	79,85 €
6064 Fournitures administratives :	874,69 €
6068 Plantations :	822,01 €
611 Prestation de service :	2 231,11 €
61521 Entretien de terrains :	848,90 €
615221 Entretien bâtiments :	3 062,41 €
615232 Entretien voies et réseaux :	4 229,44 €
61551 Entretien et réparation matériel roulant :	680,40 €
6156 Maintenance :	1 818,42 €
6161 Prime d'assurances :	3 832,52 €

6168 autres primes :	143,80 €
617 recherche et étude :	24,00 €
6182 Documentation générale et tech. :	304,02 €
6225 Indemnités au comptable :	263,41 €
6226 Honoraires :	- €
6232 Fêtes et cérémonies :	2 025,05 €
6251 Déplacements :	757,40 €
6261 Frais d'affranchissement :	464,22 €
6262 Frais de télécommunications :	1 604,49 €
63512 Taxes foncières :	272,00 €
Chapitre 012 – Personnel :	58 717,92 €
dont :	
6218 Cotisation pat. URSSAF :	6 553,63 €
6332 Cotisations FNAL :	31,00 €
6336 Cotis. Centre de gestion :	553,62 €
6411 Personnel titulaire :	29 064,51 €
64131 Personnel non titulaire :	6 997,39 €
6451 Cotisation URSSAF :	4 199,00 €
6453 Cotisation caisses retraite :	8 044,42 €
6454 ASSEDIC Pôle emploi :	282,00 €
6455 Cotisation cap. Décès titulaire :	1 909,68 €
6456 Versement au FNC supp. Famil :	333,00 €
6458 Cotisation ATIACL :	98,00 €
6475 Médecine du travail :	58,00 €
6478 Autres charges sociales diverses :	593,67 €
Chapitre 014 – atténuation de produits :	29 103,00 €
73923 FNGIR :	29 103,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	25 227,02 €
Dont :	
6531 Indemnités élus :	14 070,20 €
6533 Cotisations retraite élus :	574,00 €
6553 Conting et part. oblig :	8 621,34 €
6554 Contrib. Aux organismes de regroupement :	311,48 €
6574 Subventions de fonctionnement (Asso.) :	1 650,00 €
* voir détail	
Chapitre 66 – Charges Financières :	1 883,94 €
Dont :	
66111 Intérêts :	1 883,94 €

** Détail article 6574 – Subvention aux associations*

<i>Restaurant du Cœur :</i>	400,00 €
<i>Croix rouge :</i>	400,00 €
<i>Anciens Combattants :</i>	100,00 €
<i>Paroisse Rosières :</i>	150,00 €
<i>Ché Déraillieux :</i>	200,00 €
<i>La cerise sur le plateau :</i>	400,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF RECETTES REELLES

	Prévu	Réalisé
70 – Produits des services	8 800,00 €	3 443,86 €
73 – Impôts et taxes	88 531,00€	89 634,65 €
74 – Dotations et participations	64 070,00 €	59 041,99 €
75 – Autres produits de gestion courante	4 167,00 €	4 207,04 €
013 - Attenuation de charges	1 200,00 €	-
76 – Produits financiers	-	147,89 €
77 – Produits exceptionnels	5 000,00 €	7 331,82 €
042 – Opérations d'ordre		
002 – Excédent de fonctionnement reporté	44 891,00 €	44 891,57 €
Total :	216 659,00 €	163 814,10 €

DETAIL DES CHAPITRES ESSENTIELS

Chapitre 70 – Produits des services :	3 443,86 €
dont :	
7023 pdts forestiers :	2 400,00 €
70311 Concession cimetièrè :	76,00 €
7083 Locations diverses (vaisselle) :	138,60 €
70848 Mise à dispo personnel (écoles) :	600,24 €
70878 Autres produits (électricité) :	229,02 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	89 634,95 €
dont :	
73111 Taxes foncières et d'habitation :	83 916,00 €
7381 Taxe add. Aux droits de mut. :	5 718,95 €
Chapitre 74 – Dotations et participations :	59 041,99 €
dont :	
7411 DGF Dotation Forfaitaire :	33 154,00 €
74121 DGF DSR fraction :	7 627,00 €
74127 Dotation nationale péréquation :	5 027,00 €
742 Dotation aux élus locaux :	2 895,00 €
748314 attib compensatrice :	73,00 €
74832 Attribution du FDPTP :	4 324,99 €
74834 Comp. Exon de TF :	2 822,00 €
74835 Comp. Au titre des Exon de TF :	3 119,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	4 207,04 €
dont :	
752 Revenus des immeubles :	4 207,04 €
<i>(salle poly + logement école P + estaminet)</i>	

Chapitre 76 – Produits Financiers :	147,89 €
dont :	
761 Intérêt parts sociales :	5,03 €
768 Autres pdts financiers :	142,86 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	7 331,82 €
dont :	
778 produits exceptionnels :	6 840,46 €
7788 Autres produits exceptionnels :	491,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES REELLES ET D'ORDRES

	Prévu	Réalisé
16 – Remboursement D'emprunts	8 700,00 €	8 631,70 €
20 - immo corporelles	11 678,00 €	11 678,00 €
21 – Opérations D'équipements	35 000,00 €	25 642,58 €
23 – Immobilisations Corporelles	11 754,00 €	0 €
001 – Solde D'exécution négatif De La Section D'investissement	23 492,00 €	23 492,00 €
Total :	90 624,00 €	69 444,28 €

DETAIL DES CHAPITRES ESSENTIELS

Chapitre 20 - Immobilisations corporelles :	11 678,00 €
dont :	
2041512 fonds de concours tx 2015 :	11 678,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	25 642,58 €
dont :	
* voir détail dépenses d'investissement	
21318 Autres bâti publics :	9 850,80 €
21578 autre materiel et outillage voirie :	5 400,00 €
2181 Installations générales, agencements, aménagements :	10 391,78 €
Chapitre 16 - Rbts emprunts et dettes :	8 631,70 €
dont :	
16411 Emprunts :	8 631,70 €

* détail des dépenses d'investissement exercice 2016 :	25 642,58 €
21318 Autres bâti publics	9 850,80 €
mise aux normes paratonnerre église :	9 850,80 €
21578 autre materiel et outillage voirie	5 400,00 €
achat guirlandes :	5 400,00 €
2181 Installations générales, agencements, aménagements	10 391,78 €
travaux cuisine salle polyvalente :	10 391,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

	Prévu	Réalisé
10 – Apports dotations et réserves (FCTVA)	4 000,00 €	3 909,16 €
1068 – Excédents de fonds capitalisés	23 492,00 €	23 491,46 €
13 - Subventions d'investissement	9 000,00 €	0
021 – Virement de la section de fonctionnement	54 132,00 €	54 132,00 €
Total :	90 624,00 €	81 532,62 €

DETAIL DES CHAPITRES ESSENTIELS

Chapitre 10 – Apports dotations et réserves :	13 266,14 €
dont :	
10222 FCTVA :	3 909,16 €
1068 Exdt de fonctionnement :	23 491,46 €

Le conseil administratif 2016 est adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

4. FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT 2016- ADOPTION

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat clôture 2015	Part affectée Investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat clôturé 2016
Investissement	- 23 491,46 €	- €	- 18 551,66 €	- 42 043,12 €
Fonctionnement	68 383,03 €	23 491,46 €	16 212,41 €	61 103,98 €
TOTAL	44 891,57 €	- €	- 2 339,25 €	19 060,86 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2016 :	61 103,98 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) :	42 043,12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement (ligne 002)	19 060,86 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
Déficit reporté (ligne 002) dépenses de fonctionnement.	

Total affecté au c/ 1068 :

42 043,12 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

5. FINANCES – FISCALITE : VOTE DES TAUX 2017- ADOPTION

Madame La Maire propose de passer au vote des taux d'imposition pour l'exercice 2017. Il est proposé aux Conseillers municipaux que les taux pour la fiscalité 2017 soient maintenus au niveau de 2016 selon le détail proposés ci-dessous.

- Professionnelle Unique	C.F.E =	11,98 %
- Fiscalité Directe Locale	T.H =	11,78 %
	T.F =	7,88 %
	T.F.N.B =	20,59 %

Comme cela avait été annoncé lors des promesses électorales, l'ensemble du conseil décide de ne pas augmenter les taux et par conséquent adopte à l'unanimité le maintien des taux fiscaux.

6. FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 - ADOPTION

Vu les votes du Compte Administratif et du compte de gestion Principal 2016

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget Principal 2017 équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	182 157,00€	182 157,00€
INVESTISSEMENT	80 610,00€	80 610,00€

Un document détaillé est remis à chaque conseiller. Après lecture et explications faites par France CHLON-DAVID, le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

Le document est consultable en mairie.

Concernant les investissements, France CHLON-DAVID présente au conseil des propositions pour l'exercice 2017 à savoir :

- Travaux de voirie par la Cdc du Santerre – Fonds de concours 7 958, 00 €
- Etude remise en état de la route départementale 3 000, 00 €
- Travaux bâtiments publics 6 296, 00 €
- Travaux d'aménagements de la mare 12 372, 00 €

7. FINANCES – FIXATION DE LA DUREE DE L'AMORTISSEMENT – TRAVAUX VOIRIE 2015

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que :

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 permet aux communes d'amortir sur une durée maximale :

- de 30 ans les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations;
- de 40 ans les subventions d'équipement versées ayant pour objet le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Au vu des travaux de voirie réalisés sur l'exercice 2015 et sur l'exercice 2016 à Bayonvillers, il convient de fixer une durée d'amortissement. Madame le Maire propose 15 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 15 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.

8. FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Pour l'exercice 2017, il a été voté la somme de 1 250 €.

Au vu des demandes présentées, il est proposé la répartition suivante pour l'exercice 2017 :

Restaurant du Cœur.....	400 €
Croix rouge.....	400 €
Anciens Combattants	100 €
Paroisse Rosières.....	150 €
Chés Dérailloux.....	200 €

Suite à la nouvelle réglementation imposée par l'Etat, les subventions seront versées sous condition que le formulaire Cerfa 12156*05 soit complété et remis à la mairie. Un courrier sera fait en ce sens à chaque organisme subventionné.

Adopté à l'unanimité.

9. FINANCES -- DEVIS RESTRUCTURATION DU CIMETIERE

Suite à la dernière réunion d'information concernant le cimetière de Bayonvillers avec la société GestCim, Mme Le Maire présente au Conseil un devis sur la restructuration du cimetière d'un montant total TTC de 7 200 €.

Pour rappel, il s'agit de la mise en place de la procédure de reprise des concessions.

Après que chacun ai pu s'exprimer sur ce sujet il est conclu que la gestion du cimetière est très importante juridiquement et que la commune se doit d'y apporter une importance et ainsi procéder à la reprise des concessions abandonnées.

Le principe est donc adopté et une consultation auprès d'autres prestataires sera néanmoins faite.

Dans un premier temps les conseillers disponibles travailleront sur le recensement des inhumés dans chaque caveau pour se mettre en réglementation avec le registre tenu en mairie.

Le premier rendez-vous est fixé le vendredi 7 avril à 17h30 (rendez-vous en mairie)

Le second rendez-vous est fixé le 29 avril à 9 heures.

Adopté à l'unanimité.

10. FINANCES – CONTRAT SALLE DES FETES

Madame Le Maire propose de revoir le contrat de location de salle, notamment en matière de facturation des charges d'électricité en y ajoutant les frais de consommation d'eau (non prise en compte à ce jour) et qu'un forfait pourrait être appliqué.

L'idée serait également de revoir la caution pour le nettoyage de la salle, en effet il est arrivé une fois que la salle n'ait pas été rendue propre et la caution a dû être retenue avec des démarches administratives et juridiques compliquées.

Le conseil décide de solliciter des devis auprès d'entreprise de service pour le nettoyage et laisser le choix aux locataires entre effectuer le nettoyage ou régler un forfait pour que la prestation soit faite par une société.

La secrétaire de mairie a été sollicitée pour établir une comparaison entre les consommations hivernales et période d'été, dans l'attente de ce résultat il est décidé de reporter le point des facturations des charges à plus tard et de ne pas prendre de décision sur la modification des tarifs.

11. FINANCES PUBLIQUES – SINISTRE VITRAUX DE L'EGLISE – VALIDATION INDEMNISATION

Suite au sinistre à l'église de Bayonvillers dans la nuit du jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2017 et après le passage de l'expert, Mme Le Maire présente au Conseil une proposition d'indemnisation de la société AMP.

Pour rappel, les vitraux de l'église ont été cassés suite aux vents violents et après consultation d'entreprise, les dommages ont été estimés à un montant total TTC 2 244,77 €.

La société AMP nous propose l'indemnisation suivante :

Restauration en atelier :	853,17 €
Dépose, pose et déplacement :	1 017,47 €
Total HT :	1 870,64 €
Tva 20 % :	374,73 €
TOTAL TTC :	2 244,77 €
Vétusté à déduire (20 %) :	-448,95 €
Indemnisation net :	1 795,82 €

Adopté à l'unanimité

12. FINANCES PUBLIQUES – TRAVAUX VOIRIE 2016 – FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre du programme de voirie 2016 présenté par la Communauté de communes du Santerre, les travaux suivants ont été retenus :

- Curage de la mare rue d'Harboinières..... 6 000,00 € TTC
- Aménagement de la rue du Flot (voirie et assainissement)..... 30 168,00 € TTC

Il convient de versé un fonds de concours correspondant à 30 % du reste à charge des travaux sur la rue du Flot à la communauté de communes du Santerre.

Soit la somme de 9 071,00 € à prévoir au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

13. URBANISME – AVIS PROJET DE DELIMITATION DES VOIES DE COMMUNICATION RETABLIES SUR LA COMMUNE DE BAYONVILLIERS

Dans le cadre d'un projet d'opérations de délimitation du domaine public autoroutier concédé de l'autoroute A29 sur le tronçon sis dans le département de la Somme et de l'Aisne entre Amiens et Saint-Quentin, la société Géolys mandatée par la SANEF, sollicite les communes pour avis.

Cette opération de délimitation permettra la remise foncière de certaines voies, à la commune par actes administratifs à titre gratuit. Les frais de transfert seront à la charge de la société SANEF.

Madame Le Maire présente au Conseil, le plan projet de délimitation des voies de communication rétablies sur la Commune de Bayonvillers. Les parcelles concernées par le transfert sont les suivantes :

- Terrains 1 et 2 (planche 1) : voie communale n°3 de BAYONVILLIERS à WIENCOURT L'EQUIPEE,
- Terrain 7 (planche 4) : extrémité du chemin d'exploration.

Adopté à l'unanimité

14. FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE – BILAN D'ACTIVITE EXERCICE 2015

Après lecture du bilan d'activité pour l'exercice 2015 de la FDE 80 aux conseillers, il est proposé passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

15. TRAVAUX 2017 - AMENAGEMENT DE LA MARE

Madame Le Maire présente au Conseil un projet d'aménagement de la mare. L'historique du dossier est rappelé ainsi que la lecture du document réalisé par le CPIE et remis à chaque conseiller.

L'étude présente les opérations suivantes :

- Abattage de 10 peupliers,
- Dessouchage, réfection et plantation de la berge sud-ouest,
- Lutte contre la renouée du japon,
- Plantation d'Aulnes glutineux en berge

Le devis est d'un montant total de 9 871,12 € TTC.

Il est décidé de consulter plusieurs personnes pour un devis sur l'abattage des peupliers et de se renseigner si la coupe des 10 peupliers ne causerait pas de futurs dommages lors de fortes pluies (inondations).

16. AVENANT CONTRAT ASSURANCE COMMUNE - AMP

Madame Le Maire présente au Conseil un avenant au contrat d'assurance de la Commune. En effet, suite aux remarques sur ce point lors de la dernière réunion de Conseil, la Société AMP a ajouté au contrat le feu d'artifice.

Soit une cotisation annuelle de 3 034,48 €.

L'assurance de la Commune, mise à jour, compte :

- 11 immeubles (incluant les barnums et chalets) soit 2 965 m²
- 2 machines : radar pédagogique et bureautique et informatique,
- La protection juridique,
- Les Fichiers informatiques,
- Le feu d'artifice.

Adopté à l'unanimité.

17. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Madame La Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 22 heures.

La Maire,
France CHLON-DAVID.

